

que les considérations politiques ont joué un très grand rôle dans cette nomination. Pour se rendre compte que le parti libéral en Saskatchewan ne voit dans toute vacance qui se produit dans une commission relevant du Gouvernement (comme à la Commission des grains par exemple) qu'une ouverture pour un candidat politique, on n'a qu'à lire une nouvelle comme celle-ci. Il est dit qu'à la réunion de Saskatchewan...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député mais il ne doit pas, je pense, lire un article de journal commentant ce qui a été dit à la Chambre. Je réfère l'honorable député au commentaire 265 de la troisième édition de Beauchesne:

Il est contraire au Règlement de lire des articles, des lettres ou communications émanant de personnes étrangères à la Chambre et citant, commentant ou niant des déclarations faites par un député ou critiquant les délibérations de la Chambre.

J'invite l'honorable député à bien vouloir s'en tenir à ce commentaire.

M. Argue: Autant que je puisse voir, cette nouvelle ne commente aucunement ce qu'un honorable député aurait dit à la Chambre. Elle rappelle cependant certaines considérations dont cet organisme aurait tenu compte en faisant la nomination qui a eu lieu il y a quelques semaines. D'après l'article du journal, le caucus des membres libéraux de l'assemblée législative de Saskatchewan...

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est encore à regret que j'interromps l'honorable député, mais ce qu'il s'apprête à dire me semble tout à fait étranger au bill à l'étude. Je ne vois ici rien qui se rattache à ce qui aurait pu se dire à un caucus des membres libéraux de l'assemblée législative de Saskatchewan. L'honorable député a commencé à dire qu'on avait prétendu que quelqu'un devait sa nomination à des considérations d'ordre politique. Il s'élève maintenant contre un tel principe et il s'appuie à ce sujet sur un article de journal. L'honorable député me permettra de lui dire que le 265^e commentaire lui interdit d'utiliser cette citation.

M. Argue: Je repasse donc le papier à mon collègue, derrière moi. Si j'ai voulu m'y reporter, c'est afin de préciser le motif de notre opposition au relèvement des traitements des membres de la Commission des grains, tel qu'il est prévu au bill dont nous sommes saisis. Je prétends que si ce sont des considérations politiques qui président au choix des membres, rien ne saurait justifier l'augmentation des traitements, telle qu'elle est prescrite ici, ni même la troisième lecture du projet de loi. Afin de prouver

que ces désignations tenaient à des motifs d'ordre politique, ainsi que je l'avais affirmé, je cherchais à mettre la Chambre au courant de rapports touchant ce qui s'était passé à un caucus libéral, tenu il y a longtemps peut-être ou, de toute façon, longtemps avant que la Chambre discute la question. Je prétends donc que cela ne saurait comporter un reproche quelconque à l'endroit de ce qui se passe ici. Sans doute puis-je me tromper...

Une voix: Vous vous trompez.

M. Argue: Monsieur l'Orateur dit que je me trompe. Évidemment cela m'est déjà arrivé...

L'hon. M. McCann: Et c'est le cas en ce moment.

M. Argue: Ces nominations ont été depuis trop longtemps assimilées à des récompenses politiques que le pouvoir est libre de distribuer à ses amis. Les rapports émanant de la Saskatchewan au sujet des considérations d'ordre politique qui ont présidé autrefois à des choix de ce genre prouvent bien qu'en ce qui concerne le corps dont je parle, il s'agit bien d'une nomination de ce genre.

Je tiens à protester ici une dernière fois contre les circonstances qui ont entouré la nomination et l'augmentation proposée des traitements des membres de la Commission. Si nous voulons que la Commission ait un personnel compétent chargé de l'application de cette très importante loi, le Gouvernement devrait s'efforcer d'y désigner les hommes les plus aptes à bien s'acquitter de ce travail, et aucune considération politique ne devrait influencer sur ces nominations.

Je crains que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'ait de nouveau manifesté l'astuce politique qu'on lui connaît, montrant qu'il dirige toujours cette puissante et importante organisation politique Gardiner qui a passé outre aux désirs du parti libéral régional de Saskatchewan.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député a lu des comptes rendus de discours prononcés à l'assemblée législative de la Saskatchewan. Écrivez vous-mêmes vos discours.

M. Argue: Je croyais qu'on aurait pu espérer, à la suite des dernières élections, que le parti libéral de la Saskatchewan revînt aux principes démocratiques. Il est maintenant évident que le ministre de l'Agriculture domine, comme par le passé, le comité du parti libéral dans l'Ouest du Canada.

Parce que nous nous opposons au projet de loi, je désire proposer, appuyé par l'honorable représentant de Mackenzie (M. Nicholson):

Que le bill n° 245 ne soit pas lu pour la 3^e fois mais soit déferé de nouveau au comité plénier de la Chambre afin de remettre à l'étude l'article 1 dudit bill.